

La Ville de Chalon recherche des cuisiniers amateurs pour représenter la ville au concours du meilleur repas familial dans le cadre du Festival « Toqués du goût ».

Dans le cadre du festival « Toqués du goût », qui se déroule les 29,30 et 31 octobre prochain, la ville de Dijon organise un concours culinaire du meilleur repas familial des villes actives PNNS de la région centre-est.

Organisé le samedi 30 octobre, lors de la Foire Internationale et Gastronomique de Dijon, ce concours de cuisine tend à valoriser les notions de savoir-faire, goût, aspect nutritionnel, dans le cadre d'une alimentation familiale, quotidienne, sous contrainte budgétaire.

**Les modalités du concours « Toqués du goût »
Samedi 30 octobre - Foire internationale de Dijon**

L'OBJET DU CONCOURS

Réaliser un repas pour 4 personnes comprenant une entrée, un plat et un dessert.
Ce repas devra répondre à différents critères : goût - présentation - valorisation des produits locaux - équilibre - santé - budget.

LE REGLEMENT

- Les candidats devront être des cuisiniers amateurs, à l'exclusion des professionnels de la restauration.
- Le budget maximum pour la réalisation de ce repas a été fixé à 16 euros (hors boissons).

LES CONDITIONS

- Le concours se déroulera au sein de la foire internationale et gastronomique de Dijon dans l'espace des « Rencontres Gourmandes de Lucullus », le samedi 30 octobre 2010.
- L'équipement, le matériel de cuisine et la vaisselle de présentation seront mis à disposition (liste du matériel nécessaire préalablement transmise par le candidat).
- Les denrées alimentaires seront fournies sur place (liste des aliments nécessaires pour la confection du repas préalablement transmise par le candidat).
- Les candidats auront 2 h30 pour réaliser leur repas.

LE PRIX « TOQUES DU GOUT »

Les représentant de chaque ville seront récompensés.

Le prix du meilleur « Toqué du goût » 2010 sera attribué par un jury composé de 6 personnalités désignées par l'organisateur du festival à Dijon.
Le vainqueur remportera un appareil électroménager (valeur non communiquée).

EN RESUME

Par conséquent, il est demandé aux participants de préparer en 2h30, un repas complet (entrée, plat, dessert), pour une famille de 4 personnes avec un budget total de 16€ (hors boissons) et en valorisant les produits locaux.

Les modalités du pré concours chalonnais

Ville active depuis 2009, cette action s'intègre pleinement dans les actions de santé publique menées par la ville de Chalon.

Organisatrice du Festival des soupes qui a connu un grand succès en 2009, et qui sera renouvelé le 6 novembre 2010, la ville de Chalon a décidée de répondre présente à cette animation et ainsi démontrer que Chalon est, non seulement une ville active, mais aussi une ville gastronomique et épicurienne !

Afin de sélectionner le cuisinier qui représentera les couleurs de Chalon le 30 octobre prochain, la ville de Chalon lance un appel à tous les cuisiniers amateurs de Chalon et de son agglomération.

La sélection de ce dernier se fera en plusieurs temps et entrainera le vainqueur dans une belle aventure !

Article 1

La sélection du candidat Chalonnais pour le concours du meilleur repas familial est ouverte à tous les Chalonnais et Grand Chalonnais, non professionnels de la restauration. La participation à ce concours est gratuite.

Article 2

La sélection du candidat qui représentera Chalon se déroule en 2 temps :

Présélection sur dossiers.

Les 3 concurrents finalistes seront sélectionnés sur dossier.

Ce choix sera effectué sur le respect des contraintes du concours du meilleur repas familial.

Le menu proposé devra être équilibré, sain, utiliser des produits locaux et réalisable en 2h30 pour 4 personnes avec un budget de 16 €.

Finale pour sélectionner le candidat représentant la ville de Chalon.

Les 3 concurrents sélectionnés sur dossier devront réaliser devant jury et en direct le repas indiqué dans le dossier d'inscription.

A l'issue de cette finale sera connu le nom du représentant chalonnais.

Article 3

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site www.chalon.fr ou à demander à l'Espace Santé Prévention au 03.85.46.14.57.

Il est à retourner complété avant le 1^{er} octobre 2010 à l'adresse suivante :

Espace Santé Prévention

1 place Sainte-Marie
71100 CHALON-SUR-SAONE CEDEX

Ce dossier d'inscription comprend :

- une fiche de présentation argumentée des recettes, avec note d'intention quant à l'équilibre du menu proposé et l'utilisation de produits locaux.
- Une liste de courses des ingrédients nécessaires à la réalisation de ce repas avec estimation budgétaire.

Toute inscription incomplète ne pourra être prise en compte.

Les dossiers seront examinés et les candidats seront avertis de leur sélection ou non sélection le vendredi 8 octobre 2010.

Article 4

La finale des 3 candidats sélectionnés se déroulera le samedi 16 octobre 2010.

Lors de cette finale, les participants devront réaliser le repas présenté dans le dossier d'inscription, selon les conditions du concours le meilleur repas familial.

Comme pour le concours dijonnais, les ingrédients nécessaires à la réalisation de ces 3 recettes seront fournis par la ville de Chalon.

La réalisation des recettes aura lieu à la maison de quartier des Près St Jean équipée d'une cuisine.

Article 5

Les organisateurs mettent à disposition des participants une cuisine à partager comprenant :

- 2 fours
- plaques gaz
- 2 éviers
- Couverts
- ...

Les participants sont invités s'ils le souhaitent à venir équipés de leur nécessaire de cuisine, de robot ou autre(s) appareil(s) électrique(s), casseroles, plats ou de vérifier auprès des organisateurs que le matériel nécessaire sera disponible.

Article 6

Il est demandé aux concurrents de respecter les normes élémentaires d'hygiène (gants, charlotte, vêtements propres ...) et de sécurité (utilisation des appareils électriques...).

Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'éliminer les participants qui ne respecteraient pas ces règles.

Article 7

La finale de sélection se déroulera de la façon suivante :

9h30 : Accueil des participants.

10h00 : Début du concours.

12h30 : Présentation au jury

13h00 : Annonce du candidat retenu, remise des prix.

Article 8

La sélection du candidat chalonnais se base sur les critères dictés par le concours du meilleur repas familial.

- Le goût
- La présentation
- La valorisation des produits locaux
- Cuisine saine et équilibrée
- Respect du budget alloué.

Article 9

Les membres du jury des sélections au concours les toqués du goût est composé de professionnels de la restauration et d'élus de la ville de Chalon-sur-Saône :

- Madame Dominique COPREAUX, adjointe au maire, chargée de l'enfance, de la famille et de la santé.
- Monsieur Jérôme RUGET, chef du Restaurant Chez Jules et président de l'Association l'Ile ô goûts.
- Ou
- Monsieur Christian DIDIER, chef au CIFA de Mercurey.
- Mademoiselle Sigolène MURAT, diététicienne à la Ville de Chalon
- Madame LEBEAUX, conseillère ESF à la Ville de Chalon

Article 10

Le candidat qui saura le mieux répondre à tous ces critères et qui sera arrivé en tête du concours remporte :

- Droit de représenter la ville de Chalon au concours du meilleur repas familial. L'hébergement et restauration sur place prise en charge par les organisateurs du festival.
- Un séjour gastronomique, offert par les organisateurs du festival, d'une valeur non communiquée.

Les finalistes du concours de sélection remportent chacun un sac de cadeau comportant un aimant, un livre de recettes, ...

Article 11

La participation aux sélections du concours « les toqués du goût » implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

La Ville de Chalon ne pourra être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de leur volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé. Elle ne saurait non plus être rendue responsable en cas d'accident ou d'incident subi ou occasionné à la participation aux sélections du concours les « toqués du goût ».

De même, la Ville de Chalon ne sera tenue responsable des incidents occasionnés par le(s) matériel(s) apporté(s) par les participants au concours.

Article 12

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent jeu sont utilisées conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée par les lois n° 2004-801 du 6 août 2004 et n° 2009-526 du 12 mai 2009. Elles ne seront en aucun cas transmises à des tiers.

En application de ses dispositions, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations le concernant.

Toute demande en ce sens doit être adressée par courrier à la Mairie de Chalon-sur-Saône BP 70092 71321 CHALON SUR SAONE CEDEX.